

28e édition de la Fête du Pain à compter de mai !

La **28^e édition de la Fête du Pain** approche ! Cette année, elle mettra à l'honneur la thématique « **La boulangerie, des métiers d'avenir** », visant à promouvoir les différentes professions de l'univers de la boulangerie-pâtisserie. Quatre métiers phare seront représentés : le boulanger, le tourier, le pâtissier et le vendeur, ainsi qu'un focus sur le snacking. Ce thème national a également pour objectif de susciter des vocations chez les jeunes et les moins jeunes. A cette occasion, plusieurs porte-paroles témoigneront de leurs parcours et expériences à travers interviews écrites et vidéos. Cet événement sera rythmé par des animations en boutiques et en extérieur partout en France. Rendez-vous sur notre [page Facebook](#) pour suivre les événements organisés sur l'ensemble du territoire.



Actualité des concours

Préparez-vous à un printemps chargé en événements ! Les 28 et 29 avril à Paris auront lieu les sélections de l'équipe qui représentera la France **aux MJB** à São Paulo (Brésil) du 19 au 25 juillet. Le 5 mai, sur le Parvis de Notre-Dame-de-Paris, aura lieu la seconde édition du **Concours National du Meilleur Sandwich**. Les 6, 7 et 8 mai se tiendra le **Concours National de la Meilleure Baguette de Tradition Française**, avant l'**IBA Cup** à Düsseldorf. Enfin, en juin, place à la sélection France pour la **Coupe du Monde de la Boulangerie**. À vos calendriers !



Nouvelles offres sur la plateforme Boulangerie Avantages

La plateforme **Boulangerie Avantages**, lancée par la CNBPF en 2024, permet aux adhérents des groupements professionnels et à leurs salariés d'obtenir des tarifs réduits sur leurs achats, négociés auprès des grandes enseignes avec deux offres : **avantages entreprises et avantages privés**. Accédez au nouveau site et créez les avantages privés pour vos collaborateurs en toute simplicité. De nouveaux avantages entreprises sont disponibles :

- **OTAMI**, logiciel de gestion pour la boulangerie-pâtisserie : jusqu'à 4 mois offerts ;
- **MERAND**, façonneuses, diviseuses, etc. : 15% offerts
- **La vanilleraie de Sambava**, producteur et exportateur de vanille à Madagascar : 5% de remise pour toute première commande.

[Rendez-vous sur le site.](#)

Évolutions des diplômes en boulangerie-pâtisserie et adaptation de l'offre de formation aux besoins de la profession

La CNBPF intervient dans l'**évolution des diplômes et des certifications** avec :

- Le ministère de l'Éducation nationale sur la rénovation du Bac Pro Boulangerie-Pâtisserie, du BP Boulanger, du CAP Boulanger et du Certificat de Spécialisation Boulangerie Spécialisée.
- Avec les CMA France, le référentiel du BM a été mis à jour.
- Par ailleurs, un projet de certification en restauration boulangère est en développement avec l'OPCO.

Ces démarches traduisent l'évolution de la profession et la nécessité d'adapter les formations aux besoins des entreprises. La CNBPF s'engage activement pour représenter les employeurs dans ces travaux.



Evolution des cotisations 2025

Au 1^{er} mai 2025, le nouveau taux de réduction générale des cotisations patronales (« valeur T ») est fixé à :

- 0,3193 (au lieu de 0,3194) pour les entreprises de moins de 50 salariés ;
- 0,3233 (au lieu de 0,3234) pour les entreprises de 50 salariés et plus.

La loi de finances pour 2025 a intégré la prime de partage de la valeur dans l'assiette de la réduction et dans la formule de calcul du coefficient de la réduction générale.

Au 1^{er} mai 2025, les taux de cotisation accident du travail et maladie professionnelle (AT/MP) évolueront sans effet rétroactif. Il est possible pour l'employeur de consulter son taux 2025 via le compte AT/MP.

La part mutualisée du taux AT/MP, prise en compte dans le calcul de la « valeur T », passe de 0,46 % à 0,50 %.

La loi a modifié le Smic retenu pour les réductions de taux sur les cotisations maladie et allocations familiales dues au titre des périodes d'activité courant à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- 2,25 Smic (contre 2,5 Smic) pour la réduction du taux de la cotisation maladie ;
- 3,3 Smic (contre 3,5 Smic) pour la réduction du taux de la cotisation allocations familiales.

La cotisation patronale d'assurance chômage actuellement fixée à 4,05 % passe à 4% à compter du 1^{er} mai 2025. Enfin, pour les arrêts de travail ayant débuté le 1^{er} avril 2025, le plafond du salaire de référence servant au calcul des indemnités journalières de sécurité sociale passe de 1,8 à 1,4 smic.

Décret n° 2025-318 du 4 avril 2025 relatif aux modalités d'application de divers dispositifs de réduction de cotisations patronales

Décret n° 2025-160 du 20 février 2025

Prévention des troubles visuels pour vos salariés

Le Pôle alimentaire d'AG2R LA MONDIALE place la prévention au cœur de ses engagements depuis de nombreuses années. En tant qu'entreprise du secteur de l'agroalimentaire adhérente, vous bénéficiez d'actions dédiées.

Grâce à l'intervention de professionnels de santé, vous permettrez à vos salariés de découvrir les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour agir efficacement en faveur de la santé visuelle au travers de séances d'information et de tests personnalisés. Ces ateliers sont intégralement financés par l'action sociale du Pôle Alimentaire (hors frais de déplacement).

Retrouvez toutes les informations sur notre site [AG2R LA MONDIALE](https://www.ag2r-la-mondiale.com)

